

# VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet** : JUSTICE ET POLICE – Stationnement – Interdiction de stationnement rue du Bastion et rue Jeanne d'Arc du 20 au 26 novembre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'association « Théâtre'Ouvert » organisant le festival « Paroles en Marges » du mercredi 20 au mardi 26 novembre 2024 au Théâtre Bernard Blier et au Théâtre du Lavoir,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

### ARRETE

#### **ARTICLE 1 - Interdiction de stationnement**

**Du mercredi 20 au mardi 26 novembre 2024, de 7 h 30 à 22 h 00 environ, le stationnement sera interdit à tout véhicule :**

- rue du Bastion : sur les 4 places de stationnement situées côté Théâtre Bernard Blier.

- rue Jeanne d'Arc : sur les 3 places de stationnement situées face à l'entrée du théâtre du Lavoir.

#### **ARTICLE 2 -**

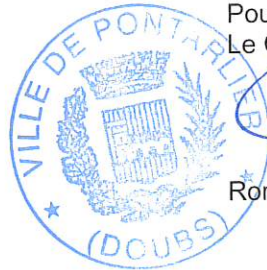
Les panneaux d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

**ARTICLE 3 -**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 4 novembre 2024

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Service Culturel
- 1 ex. Théâtre'Ouvert
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,  
Le Conseiller Municipal à la Citoyenneté

Romuald VIVOT

15